



DÉLIBÉRATION N°034/2025

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Mai 2025

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

Date de la convocation : 13/05/2025

Date de la publication : 13/05/2025

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - DALL'ANESE Lisa - DE MARCHI Céline - MILANESE Antoine - VALADE Pierre

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme ALLARD Aurélie, COUZIGOU Laurent, RESSES Lisa, BAGES-LIMOGES Carine.

Absents : Mme TILLOS Marie-Hélène.

Procurations : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte
M. COUZIGOU Laurent à M. CAMBE Thierry

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 18
Procurations : 2
Votants : 20

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 034/2025 OBJET : ADHÉSION A « INSITE COMMUNE ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la dynamisation du parcours patrimonial en lien avec la maison Roigt et le musée archéologique, il a été décidé le recrutement par Val de Garonne agglomération de deux contrats civiques.

AR Prefecture

047-214702334-20250519-034_2025-DE
Reçu le 20/05/2025

Afin d'accompagner au mieux ces contrats civiques, il y a lieu d'adhérer à « Insite Commune », association qui propose aux communes rurales, un programme d'accompagnement sur mesure, destiné à dynamiser leur territoire, tout en soutenant les initiatives locales à fort impact social et environnemental grâce au programme de volontariat rural.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2025, s'élève à 200 € (Deux cents Euros)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'adhérer** à l'association « Insite Commune », pour l'année 2025.
- **Autorise** Monsieur le Maire à régler la cotisation de 200 Euros (deux cents Euros) pour l'année 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 20/05/2025 et de l'affichage en date du 20/05/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.